



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2020 n° 185 du 15 septembre 2020, le projet du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme relatif aux travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versants de la Romme, du Brionneau et du Boulet est soumis, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, à une enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général des travaux et la délivrance de l'autorisation environnementale permettant leur exécution.

Les objectifs de bon état écologique sur les 3 masses d'eau Romme, Brionneau et Boulet sont fixés à 2027. La masse d'eau de la Romme qui dispose d'une expertise est prioritaire pour la mise en œuvre rapide d'actions de restauration (reméandrage, restauration de zones humides, création de radiers, aménagements d'ouvrages...). Les masses d'eau du Brionneau et du Boulet seront visées par des actions d'amélioration de la connaissance.

Les communes concernées sont : Bécon-les-Granits, Champtocé-sur-Loire, La Possonnière, Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Georges-sur-Loire, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-de-Linières, Saint-Sigismond et Val d'Erdre-Auxence.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès du président du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (83 rue de Mail – BP 80011 – 49020 Angers cedex 02 - tél. : 02-41-05-44-26 – mail : coralie.debarre@smbvar.fr).

La décision de déclarer ou non les travaux d'intérêt général et d'autoriser ou non leur exécution sera prise par arrêté du Préfet de Maine-et-Loire.

Mme Anne-Marie DARDUN, cadre d'entreprise retraitée, est désignée comme commissaire enquêteur.

D'une durée de 17 jours consécutifs, l'enquête publique est ouverte du **lundi 9 novembre 2020 au mercredi 25 novembre 2020 inclus** en mairies de Bécon-les-Granits, Champtocé-sur-Loire et Saint-Georges-sur-Loire. Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Bécon-les-Granits.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté :

1°) sur support « papier » dans les mairies suivantes aux heures d'ouverture au public mentionnées à titre indicatif * :

- Bécon-les-Granits (01-41-77-90-08) : du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00 - samedi : 10h00 à 12h00

- Champtocé-sur-Loire (02-41-39-91-80) : lundi : 8h45-12h30 et 13h30-17h30 - mardi : 8h45-12h30 - mercredi : 8h45-12h30 - jeudi : 8h45-12h30 - vendredi : 8h45-12h30 et 13h30-18h00

- Saint-Georges-sur-Loire (02-41-72-14-80) : lundi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30 - mardi : 13h30-18h00 - mercredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30 - jeudi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30 - vendredi : 9h00-16h30

*** Les modalités d'accès aux mairies et aux documents peuvent être adaptées par les collectivités dans le cadre de la crise sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur (se renseigner au préalable auprès des mairies concernées).**

2° par voie dématérialisée : consultation et téléchargement sur www.maine-et-loire.gouv.fr (rubrique « publications – enquêtes publiques »).

3° par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières - du lundi au vendredi : 9h00-11h30 et 14h15-16h15) et dans les mairies susvisées, sous réserve qu'elles disposent de moyens informatiques adaptés.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions :

- en les consignant sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairies de Bécon-les-Granits, Champtocé-sur-Loire et Saint-Georges-sur-Loire ;
- en les transmettant par voie écrite ou orale au commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessous ;
- en les adressant à l'attention personnelle du commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Bécon-les-Granits (10 rue Cholet - 49370 Bécon-les-Granits) ;
- en les formulant par courrier électronique à l'adresse :

pref-enqpub-sbvaromme@maine-et-loire.gouv.fr (*le poids des documents transmis ne pouvant excéder 3,5 MO*).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site www.maine-et-loire.gouv.fr (rubrique « publications – enquêtes publiques ») dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les mairies suivantes :

- **Bécon-les-Granits : lundi 9 novembre 2020 de 9h00 à 12h00**
- **Champtocé-sur-Loire : vendredi 13 novembre 2020 de 14h00 à 17h00**
- **Saint-Georges-sur-Loire : mardi 17 novembre 2020 de 14h00 à 17h00**
- **Bécon-les-Granits : mercredi 25 novembre 2020 de 14h00 à 16h00**

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les lieux où s'est déroulée l'enquête. Ces documents seront tenus à la disposition du public en préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) et publiés sur le site www.maine-et-loire.gouv.fr (rubrique « publications – enquêtes publiques ») pendant un an.

Le présent avis est mis en ligne sur le site internet susvisé.